



VACCINATION COQUELUCHE

En avril 2022, la Haute Autorité de Santé (HAS) a recommandé que toutes les femmes enceintes soient vaccinées contre la coqueluche à partir du 2^{ème} trimestre lors de chaque grossesse.

AU COURS DE LA GROSSESSE

Pour l'OMS, la vaccination des femmes enceintes constitue la stratégie la plus efficace pour prévenir la coqueluche chez les nourrissons trop jeunes pour être vaccinés, grâce à l'efficacité intrinsèque de cette stratégie et une meilleure faisabilité par rapport au cocooning.

Ainsi, lorsque la mère a été vaccinée au cours de la grossesse, au moins 1 mois avant l'accouchement, il n'est plus nécessaire de vacciner l'entourage proche du nourrisson contre la coqueluche. Si ça n'a pas été le cas, il faut procéder à la vaccination de son entourage et des personnes qui s'en occupent : c'est la stratégie du cocooning.

Le niveau de preuve de l'efficacité de la vaccination coqueluche des femmes enceintes pour prévenir des formes graves du nouveau né est très haut.



RECU ET EFFICACITÉ

On dispose de données de nombreux pays (Royaume-Uni, USA, Australie, Belgique, Suisse, etc.) qui ont initié cette stratégie il y a plus de 10 ans. Le profil de sécurité et de tolérance est excellent pour les mères, les fœtus, les nouveau-nés et les nourrissons et il n'y a pas de signal de sécurité à la répétition des doses de dTPca lors de chaque grossesse. Il n'y a pas non plus de risque particulier à vacciner une femme enceinte qui a un antécédent de coqueluche dans les 10 dernières années.

Dans l'expérience anglaise, la réduction de la mortalité par coqueluche des nourrissons de moins de 2 mois est d'environ 95 %. L'acceptabilité est bonne et permet d'avoir des couvertures vaccinales fortes.

INFORMATIONS PATIENTS

Les femmes enceintes doivent être informées des avantages de la vaccination pour elles-mêmes, leur enfant, et se voir proposer de manière proactive les vaccins recommandés, afin qu'ils puissent être administrés au moment le plus opportun et qu'un temps suffisant soit prévu pour répondre aux préoccupations des femmes et des conjoints concernant la sécurité de ces vaccins pendant la grossesse.

POUR EN SAVOIR +

PROFESSIONNELS DE SANTÉ Questions/réponses

INFOVAC France Vaccination des femmes enceintes : <https://www.infovac.fr/pratique-vaccinale/vaccination-des-femmes-enceintes>

Ministère de la santé Coqueluche :

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/qr_professionnels_coqueluche_28062022.pdf

Capsule vidéo Vaccination coqueluche chez la femme enceinte :

<https://youtu.be/nzQ48rME3Vk>

GRAND PUBLIC Ministère de la santé coqueluche :

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/qr_public_coqueluche_28062022.pdf

En avril 2022, la HAS a recommandé que la vaccination coqueluche soit réalisée chez toutes les femmes enceintes à partir du 2^{ème} trimestre de grossesse, en privilégiant la période 20-36 SA. Cette vaccination doit être répétée à chaque grossesse, même si le précédent rappel est récent. Les deux vaccins dTPca, Repevax® et BoostrixTetra® ont l'AMM chez la femme enceinte et peuvent être utilisés indifféremment. La co-administration avec les vaccins grippe et Covid-19 est possible. La primovaccination des nourrissons doit être réalisée ensuite conformément au calendrier vaccinal.



QUESTIONS/RÉPONSES SUR LA VACCINATION COQUELUCHE

L'allaitement maternel permet-il de protéger les nourrissons contre la coqueluche ?

L'allaitement maternel est un pilier de la prévention, grâce aux IgA sécrétées qui contiennent le lait, et qui confèrent un certain degré de protection contre de nombreuses infections impliquant la muqueuse digestive. Néanmoins, l'allaitement n'a pas d'effet démontré contre la coqueluche.

Le vaccin est-il pris en charge à 100 % ?

La vaccination est prise en charge à 100 % à partir du 6^{ème} mois de grossesse. Avant, la prise en charge est de 65 %. Le vaccin est également administré gratuitement en centre de vaccination et PMI.

Y a-t-il un risque avec l'aluminium contenu dans le vaccin ?

Les sels d'aluminium sont utilisés en tant qu'adjuvant dans les vaccins depuis 1926. Des millions de femmes enceintes ont reçu un vaccin anti-tétanique adsorbé à l'aluminium et jusqu'à présent, aucune association avec des malformations fœtales ou des troubles du développement n'a été démontrée.

Peut-on vacciner le même jour que l'administration d'immunoglobulines anti-D ?

La co-administration du vaccin dTPCa et d'immunoglobuline anti-D est possible, en deux sites d'injection distincts sans délai minimal.

Peut-on vacciner une femme enceinte avant 20 SA ?

L'administration du vaccin dès 13 SA est possible sur une base individuelle (par exemple, avant un départ à l'étranger). Il n'est pas nécessaire de revacciner plus tard durant cette grossesse. Le passage transplacentaire des anticorps est en effet très important dès 13 SA.

Faut-il vraiment revacciner une femme enceinte si elle a plusieurs grossesses rapprochées ?

Oui ! Plusieurs études ont montré qu'il y avait une diminution très significative des titres d'anticorps 9-12 mois après la dose reçue.

Que préconise la HAS si la vaccination n'a pas pu être réalisée pendant la grossesse ?

Dans ce cas, la HAS préconise le maintien de la stratégie du cocooning, qui consiste à vacciner l'entourage et la mère le plus rapidement possible à la naissance de l'enfant. Il est alors nécessaire de vacciner la mère en post-partum immédiat avant la sortie de maternité, et ce même si elle allaite.

RÉCAPITULATIF DES VACCINATIONS AUTOUR DE LA GROSSESSE

AVANT LA GROSSESSE	PENDANT LA GROSSESSE	EN POST-PARTUM
<ul style="list-style-type: none"> - Rougeole-oreillons-rubéole (ROR) * - Varicelle * - Infections invasives à méningocoque C jusqu'à 24 ans inclus - Vaccinations recommandées dans des situations particulières : pneumocoque, hépatite B, fièvre jaune... 	<ul style="list-style-type: none"> - Grippe - COVID-19 - VRS** - Coqueluche à partir du 2^{ème} trimestre et à chaque grossesse - Vaccinations en fonction du bénéfice/risque en cas d'exposition particulière, les voyages notamment : dTP, hépatites A et B, fièvre jaune, méningocoque (vaccin tétravalent) 	<ul style="list-style-type: none"> - Coqueluche (dTPCa), si femme non vaccinée pendant la grossesse - Rougeole-oreillons-rubéole (ROR) * - Varicelle * - Infections invasives à méningocoque C jusqu'à 24 ans - Vaccinations recommandées dans des situations particulières : pneumocoque, hépatite B, fièvre jaune... ***

*En l'absence d'immunité

** La vaccination VRS n'est pas encore recommandée par la HAS, mais seulement autorisée. La vaccination VRS est recommandée par le CDC aux USA.

*** Pendant la grossesse et en post-partum : en fonction de l'analyse bénéfice/risque. L'allaitement doit être suspendu pendant deux semaines après une vaccination contre la fièvre jaune.

AMÉLIORER LA COUVERTURE VACCINALE CHEZ LA FEMME ENCEINTE

Outre l'inclusion dans le calendrier vaccinal et le remboursement des vaccins, les éléments qui permettent d'améliorer la couverture vaccinale chez la femme enceinte sont la mobilisation des autorités sanitaires, des professionnels de santé en soins prénataux, des sociétés scientifiques, mais également, la forte sensibilisation du public à la maladie et à ses mesures de prévention.



SERVICE D'AVIS MÉDICAUX « VACCINATION » EN PAYS DE LA LOIRE

Aider les professionnels de santé vaccinateurs dans leur pratique quotidienne

En Pays de la Loire, 5 centres experts intégrés à des établissements hospitaliers proposent de répondre aux questions des professionnels de santé hospitaliers et libéraux sur la vaccination. Ces avis médicaux sont accessibles par téléphone et par e-mail.

44 - LOIRE-ATLANTIQUE - CHU DE NANTES

CENTRE FÉDÉRATIF PRÉVENTION DÉPISTAGE DE LOIRE-ATLANTIQUE (CFPD 44)

06 19 45 57 28 du lundi au vendredi de 9h à 17h
ist.vaccin.voyage@chu-nantes.fr
réponse sous 48/72h

49 - MAINE-ET-LOIRE - CHU D'ANGERS - SMIT

CENTRE FÉDÉRATIF DE PRÉVENTION ET DE DÉPISTAGE DE MAINE-ET-LOIRE (CFPD 49)

Centre de Vaccination Polyvalente (CVP)
02 41 35 36 40 - cvp49@chu-angers.fr

53 - MAYENNE - CH DE LAVAL

CENTRE FÉDÉRATIF DE PRÉVENTION ET DE DÉPISTAGE DE LA MAYENNE (CFPD 53)

02 43 66 50 55 du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 17h
cfpd53@chlaival.fr

72 - SARTHE - CH LE MANS

CENTRE DE PRÉVENTION, DE VACCINATION ET DE DÉPISTAGE DE LA SARTHE (CPVD 72)

cpvdavis@ch-lemans.fr
Vaccination HPV : 02 43 43 43 43 et demander
le poste 38466 ou 37535

85 - VENDÉE - CHD VENDÉE

CENTRE FÉDÉRATIF DE PRÉVENTION ET DE DÉPISTAGE DE VENDÉE (CFPD 85)

02 51 44 65 73 (choix n°2)
cfpd@chd-vendee.fr

INSCRIPTION À LA LETTRE D'INFO VACCINEWS

Pour vous inscrire à cette newsletter et recevoir les prochains numéros, merci de cliquer [ici](#).
Pour vous désabonner, merci d'écrire un mail à sonia.thibaut@chu-nantes.fr

La publication de cette lettre d'information est soutenue par l'Agence régionale de santé (ARS) Pays de la Loire et le Centre régional en antibiothérapie des Pays de la Loire (CRATB) - MedQual, avec le concours de nombreux acteurs locaux exerçant dans le domaine de la vaccination. Nous les remercions vivement pour leur collaboration, ainsi que Infovac France, la SPILF et le CPMIT du CHU de Nantes pour leur contribution à ce numéro. Retrouvez-les sur le site internet : vaccinews.fr

Le contenu de cette lettre d'information a été validé par un comité éditorial composé de professionnels de santé des centres de vaccinations polyvalentes (CVP) de la région.